

**DEMANDE RELATIVE A LA CONTRIBUTION
AUX CHARGES DU MARIAGE**

(article 214 du code civil, articles 46 et 1069-1 à 1069-6 du nouveau code de procédure civile)

Demandeur (vous) :

Nom, prénoms :

Date de naissance (1) : jour | mois | année |

Lieu de naissance :

Demeurant à :

Code postal | Commune :

Défendeur (votre conjoint) :

Nom, prénoms :

Date de naissance : jour | mois | année |

Lieu de naissance :

Demeurant à (2) :

Code postal | Commune :

Vos enfants :

Nom et prénoms du premier enfant :

Date de naissance : jour | mois | année |

Demeurant à :

Code postal | Commune :

Nom et prénoms du deuxième enfant :

Date de naissance : jour | mois | année |

Demeurant à :

Code postal | Commune :

Nom et prénoms du troisième enfant :

Date de naissance : jour | mois | année |

Demeurant à :

Code postal | Commune :

Sollicite du juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de _____
_____ : (Cocher la case utile)

la fixation de la contribution aux charges du mariage dans le cas où votre conjoint ne vous laisse aucuns subsides

l'augmentation de la contribution aux charges du mariage dans le cas où la part contributive déjà versée est insuffisante

la réduction, la suspension ou la suppression de la contribution aux charges du mariage en cas de changement dans la situation de l'un ou de l'autre

Quel que soit l'objet de la demande, vous devez exposer ci-dessous les motifs qui la justifient :
(ex : pour une augmentation de la contribution, chiffrer votre demande)

Signature du demandeur

Fait à :

Le :

Pièces à joindre obligatoirement :

- (1) : Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance
- (2) : Dernière adresse connue
- Copie de toute décision de justice intervenue et ayant une relation directe avec la situation familiale et l'objet de la demande
- Copie intégrale ou extrait d'acte de mariage
- Fiche familiale d'état civil
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de chaque enfant
- Le dernier avis d'imposition
- La dernière déclaration de revenus établie
- Les 6 derniers bulletins de salaire
- Les justificatifs de toutes les prestations sociales perçues
- Tout document établissant le montant du loyer et des charges (ex : quittance loyer, EDF...)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.